

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
Conseil municipal du 15 décembre 2022

DÉSIGNATION – APPROBATION	Rapporteur
Appel nominal	Mme la Maire
Désignation d'un secrétaire de séance	Mme la Maire
Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28/11/2022	Mme la Maire
INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL (article L. 2122-22 du CGCT)	Rapporteur
N° 01 – Information au Conseil municipal – Marché public relatif à l'installation d'un élévateur PMR et à la création d'une rampe d'accès dans l'ancien logis abbatial	Mme la Maire
CADRE DE VIE, PATRIMOINE BÂTI ET NON BÂTI, AMÉNAGEMENT URBAIN	Rapporteur
N° 02 – Demande de subvention auprès de la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) – Études préalables des travaux du logis Nord-Ouest du site abbatial, dit « l'infirmerie »	Mme MESSENT
N° 03 – Autorisation de cession de la parcelle AH0271	Mme MESSENT
CULTURE, COMMUNICATION, VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATIONS COMMUNALES	Rapporteur
N° 04 – Subvention à Escal'Ados pour les chantiers jeunes de juillet et août 2022	Mme LAROCHE
N° 05 – Tarifs d'inscription de la bibliothèque communale Brigitte RAMEL	Mme LAROCHE
N° 06 – Contrat de prestation dans le cadre de la mise en œuvre d'un marché de producteur entre la chambre d'agriculture de la Vienne et la commune de Fontaine-le-Comte, au titre de l'année 2023	Mme LAROCHE
ECONOMIE ET DYNAMIQUE COMMERCIAL	Rapporteur
N° 07 – Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2023	M. CHARPENTIER
RESSOURCES HUMAINES	Rapporteur
	Mme la Maire

N° 08 – Contrats Accueil de Loisirs pour les vacances d'hiver, de printemps, d'été, de la Toussaint et de Noël 2023 et rémunération des animateurs 2023

FINANCES

Rapporteur

N° 09 – Décision budgétaire modificative n° 02

Mme la Maire

N° 10 – Adhésion au groupement d'intérêt public « Réseau des acheteurs hospitaliers » (GIP RESAH)

Mme la Maire

N° 11 – Modalités d'un protocole d'accord avec la société « Ma Crèche à Moi »

Mme la Maire

QUESTIONS DIVERSES

À savoir :

Les délibérations sont à votre disposition sur le site Internet de la collectivité, rubrique « Attractive », « Publications communales », « Le registre numérique des actes administratifs ».

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.